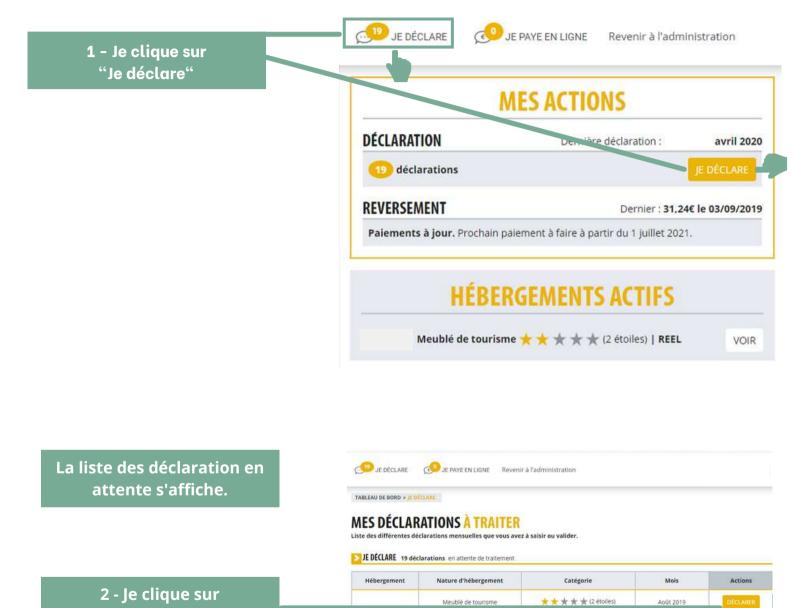


"Ajouter un séjour"

TUTORIEL: Déclarer sa taxe de séjour Meublés classés



* * * * (2 étoiles)

★★★★ (2 étoiles)

Septembre 2019

Octobre 2019

Meublé de tourisme

Meublé de tourisme







Rappel : Si vous commercialisez votre bien via un opérateur numérique vous ne devez pas déclarer les nuitées réservées via ces plateformes. Il vous faut seulement déclarer les nuitées réservées sans paiement en ligne.



Un mail d'invitation à déclarer vous est envoyé à chaque début de mois. Je vous recommande d'effectuer vos déclarations de manière régulière afin de vous simplifier la manipulation.